1 - Calcul de la taxe de raccordement

Investisements encore à réaliser dans les 35 années à venir, selon			
planification dans le PGEE (jointe à ce document) établi en 2007 par le			
bureau spécialisé Triform à Fribourg:	Fr.	26'000'000	
an oran operation and an extension gr			

Surface totale brute de plancher (SBP) sur territoire communal	m^2	1'565'133	

Taxe théorique à percevoir en Fr. /m² = 26'000'000.00 : 1'565'133.00 = Fr. 16.60 /m2

Toutefois, à la suite de l'entrée en vigueur de la LATeC (01.12.2010) et des nouveaux IBUS (Art 178), inclus dans le RCU, le conseil communal a décidé de ramener ce montant à Fr. 9/m² afin de ne pas provoquer d'augmentation brutale et injustifiée de cette taxe de raccordement.